

**Communiqué de presse de la procureure de la République de Pointe-à-Pitre**

**Décès de M. Cornet, maire du Gosier et présidente de la CARL**

Le corps sans vie de M. Cornet, âgé de 43 ans, était retrouvé hier soir à son domicile par sa famille.

Le service territorial de police judiciaire de la police nationale était immédiatement saisi de l'enquête pour recherche des causes de la mort.

Le médecin légiste, la police technique et scientifique et la procureure se déplaçaient sur les lieux pour les premières constatations, qui permettaient de s'orienter vers une mort naturelle ou accidentelle, en l'absence d'éléments suspects relevés sur les lieux.

L'autopsie réalisée ce matin a confirmé la mort accidentelle (asphyxie par obstruction alimentaire).

La cause de la mort étant déterminée, l'enquête sera classée.

La famille de M. Cornet a été informée des conclusions de l'autopsie et pourra bénéficier d'une copie de la procédure par l'intermédiaire de leur avocat.

Je vous remercie de respecter le deuil de la famille.

Fait au parquet de Pointe-à-Pitre le 22 mars 2024

Caroline Calbo  
Procureure de la République